



AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

VILLE de MURET
mairie-muret.fr

1. COLLECTIVITE CONTRACTANTE : VILLE de MURET (31600)

2. POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHÉ : Monsieur le MAIRE

3. OBJET de la CONSULTATION : Réfection clôtures en divers sites de la Commune de Muret.

① Chemin Notre Dame, clôture limitrophe Complexe sportif Henri Chiffre et Lycée Charles De Gaulle

② Ecole Calandreta, 4 Avenue du Maréchal Lyautey

Variantes obligatoires – options possibles.

4. PROCÉDURE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE (ART 28 CMP) - MAPA 2011/036 T

5. CRITÈRES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

CANDIDATURES

- REGULARITE DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE DU CANDIDAT
- MOYENS HUMAINS – CAPACITE TECHNIQUE & FINANCIERE, en rapport avec la nature et l'importance du marché
- COMPETENCES & EXPERIENCE PROFESSIONNELLES,
- ATTESTATION D'ASSURANCE R.C ET R.P EN COURS DE VALIDITE -

OFFRES :

- Prix (60 %)
- Valeur technique (40 %)

- * Notation sur 20 points : - Qualités des matériaux, sections, solidité - résistance à 1 mètre (6 points).
- Garanties (3 points).
- Références (2 points).
- Qualités diverses jugées utile par la société (labels, normes...) (3 points)
- qualité du mémoire technique (1 point).
- Modalités d'exécution des chantiers - phasage (3 points)
- gestion des déchets (2 points)

Retrait du Dossier de Consultation :

→ Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 05 61 51 95 41 –

→ Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

6. Dépôt de la réponse:

→ Monsieur le Maire - Service précité : HOTEL de VILLE - 27, rue Castelvieux - BP 60207 -
31605 MURET CEDEX

* Délai impératif de réalisation : du 04 juillet au 02 septembre 2011

* Visite du site obligatoire - Interlocuteur : M. Roland CAZENEUVE - ☎ 06.25.46.35.12.

7. Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques : groupement solidaire.

8. Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

9. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT : Financement sur Budget Principal de la Ville – Section Investissement - (fonds propres + subvention du Conseil Régional et du Conseil Général) - règlement par mandat administratif : 30 jours maximum.

10. Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 ☎ 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.

11. Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA

- référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
- référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

12. DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES : Lundi 27 JUIN 2010 - 10 h.

13. DATE d'ENVOI à la PUBLICATION : Lundi 06 juin 2010.